

Procédure file

Informations de base	
AVC - Procédure d'avis conforme (historique) 2004/0085(AVC)	Procédure terminée
<p>Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE/Mexique: protocole suite à l'élargissement 2004</p> <p>Voir aussi 1997/0289(AVC)</p> <p>Sujet 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes</p> <p>Zone géographique Mexique</p>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international	PSE BARÓN CRESPO Enrique	28/07/2004
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	2636	31/01/2005
	Affaires générales	2630	13/12/2004
	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures		

Evénements clés			
19/04/2004	Publication de la proposition législative	COM(2004)0270	Résumé
15/09/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/12/2004	Vote en commission		Résumé
03/12/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0060/2004	
14/12/2004	Résultat du vote au parlement		
14/12/2004	Décision du Parlement	T6-0077/2004	Résumé

31/01/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
31/01/2005	Fin de la procédure au Parlement		
12/03/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2004/0085(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
	Voir aussi 1997/0289(AVC)
Base juridique	Acte d'adhésion 2003 (10 pays) T 6-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 057-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 133-p1+5; Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 071; Traité CE (après Amsterdam) EC 181; Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2-a1
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	INTA/6/22050

Portail de documentation

Document de base législatif	COM(2004)0270	19/04/2004	EC	Résumé
Document de base législatif complémentaire	08537/2004	26/07/2004	CSL	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0060/2004	03/12/2004	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T6-0077/2004 JO C 226 15.09.2005, p. 0019-0038 E	14/12/2004	EP	Résumé

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

Décision 2005/202 JO L 066 12.03.2005, p. 0022-0023 Résumé

Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE/Mexique: protocole suite à l'élargissement 2004

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord de partenariat et de coopération adopté entre l'Union et le Mexique. ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil portant sur l'approbation d'un accord. CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord UE-Mexique de partenariat économique, de coordination politique et de coopération signé en 1997 et entré en vigueur le 1er octobre 2000 doit être approuvée par la conclusion d'un protocole additionnel à cet accord. C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure simplifiée, dans le cadre de laquelle le protocole est conclu par le Conseil statuant à l'unanimité au nom des États membres et par le Mexique, après l'avis du Parlement européen. Le texte du protocole négocié avec le Mexique est joint à la proposition. Les aspects les plus importants du protocole concernent l'adhésion des nouveaux États membres à l'accord UE-Mexique et l'ajout des nouvelles langues officielles de l'UE. À noter que la zone de libre-échange UE-Mexique a été instituée par des décisions ultérieures du conseil conjoint UE-Mexique. Par conséquent, les adaptations nécessaires aux dispositions commerciales se feront également au moyen de décisions du conseil conjoint et ne seront pas traitées dans le cadre du protocole.?

Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE/Mexique:

protocole suite à l'élargissement 2004

La commission a adopté le rapport de son président, M. Enrique BARÓN CRESPO (PSE, ES), qui recommande que le Parlement donne son avis conforme à la proposition.

Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE/Mexique: protocole suite à l'élargissement 2004

En adoptant le rapport de M. Enrique BARÓN CRESPO (PSE, E), le Parlement européen donne son avis conforme au protocole additionnel à l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération avec le Mexique.

Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE/Mexique: protocole suite à l'élargissement 2004

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord de partenariat et de coopération adopté entre l'Union et le Mexique.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/202/CE du Conseil relative à la conclusion d'un protocole additionnel à l'accord de partenariat entre l'Union et ses États membres d'une part et le Mexique d'autre part pour tenir compte de l'élargissement de l'Union.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des 10 nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord UE-Mexique de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entré en vigueur le 1er octobre 2000 doit être approuvée par la conclusion d'un protocole additionnel à cet accord.

C'est l'objet de la présente décision du Conseil. Le texte du protocole est joint à la décision. Les aspects les plus importants du protocole concernent l'adhésion des nouveaux États membres à l'accord UE-Mexique et l'ajout des nouvelles langues officielles de l'UE.